

Règlement des finances 2023-2024

Tous les montants indiqués s'entendent en francs suisses.

Chapitre 1 - Cotisations, finances d'inscription

Article 1.1 - Swiss Volley

1.1.1	Cotisations et licences	Annexe.10	du RV Swiss Volley
1.1.2	Frais et émoluments	Annexe 11	du RV Swiss Volley
1.1.3	Catalogue des amendes	Annexe 15	du RV Swiss Volley
1.1.4	Cotisations, taxes et indemnités (Beach Card)	Annexe 03	du RBV Swiss Volley
1.1.5	Catalogue des amendes Beach	Annexe 05	du RBV Swiss Volley

Article 1.2 - Swiss Volley Région Neuchâtel

1.2.1	Cotisation annuelle par club féminin et/ou masculin	400.00
1.2.2	Finance d'inscription CHR en catégorie LR, par équipe	190.00
1.2.3	Finance d'inscription CHR en catégorie LJ, par équipe	70.00
1.2.4	Finance d'inscription CHR en catégorie Volley Jeunesse, par équipe	45.00
1.2.5	Participation d'une équipe non inscrite à un tournoi Volley Jeunesse	20.00
1.2.6	Finance d'inscription CNE par équipe	30.00
1.2.7	Finance d'inscription CHR en catégorie Loisirs, par équipe	150.00
1.2.8	Finance d'inscription CHR en catégorie Loisirs, par équipe hors canton	200.00
1.2.9	Finance d'inscription Groupe d'entraînement régional	250.00
1.2.10	Finance d'inscription Centre de performance des associations régionales	130.00

Article 1.4 - Arbitrage

1.4.1	Cours d'arbitre	Pull + 150.00
1.4.2	Cours de marqueur	10.00

Article 1.5 - Matériel

1.5.1 Le matériel et l'habillement revendus aux clubs par SVRN sont facturés au prix coutant.

Chapitre 2 - Amendes, pénalités

Article 2.1 – Championnat & coupe Neuchâteloise

2.1.1	Déplacement de match, 8 jours et plus avant la date prévue	50.00
2.1.2	Déplacement de match tardif, 7 jours et moins avant la date prévue	250.00
2.1.3	Non-présentation des licences ou autorisation de jouer de SV, par personne	35.00
2.1.4	Non-présentation des licences ou autorisation de jouer de SV, par équipe	155.00
2.1.5	Non-respect d'envoi des licences dans les 48 heures par courrier A	55.00
2.1.6	Forfait LR, LJ et CNE.	200.00 + pécule
2.1.7	Forfait volley jeunesse,	100.00
2.1.8	Retrait général LR, LJ	500.00

2.1.9	Forfait administratif	200.00
2.1.10	Inscription tardive des résultats sur le site après minuit du jour même	30.00
2.1.11	Inscription tardive au championnat, complète ou partielle	100.00
2.1.12	Carton rouge (pénalisation)	150.00
2.1.13	Carton rouge et carton jaune ensemble (expulsion pour le reste du set)	300.00
2.1.14	Carton rouge et carton jaune séparément (Disqualification + suspension pour au moins une rencontre)	500.00
2.1.15	Violation de la charte éthique	300.00

Article 2.2 - Arbitrage

2.2.1	Absence d'arbitre, juge de ligne (1 ^{ère} absence)	1x le pécule
2.2.2	Absence d'arbitre, juge de ligne (2 ^{ème} absence)	2x le pécule
2.2.3	Absence d'arbitre, juge de ligne (3 ^{ème} absence)	4x le pécule + exclusion
2.2.4	Arbitre sans licence	10.00
2.2.5	Absence à une assemblée d'arbitres	1x le pécule
2.2.6	Marqueur non qualifié	20.00
2.2.7	Marqueur sans certificat	10.00
2.2.10	Arbitre sans tenue homologuée	30.00

Article 2.3 - Administratif

2.3.1	Caution pour le dépôt d'un protêt	100.00
2.3.2	Caution pour le dépôt d'un recours	300.00
2.3.3	Premier rappel pour non-paiement (31 jours après l'émission)	10.00
2.3.4	Deuxième rappel pour non-paiement (46 jours après l'émission)	20.00
2.3.5	Troisième rappel pour non-paiement (61 jours après l'émission)	selon CC
2.3.6	Forfait de facturation	10.00

Article 2.4 - Représentation

2.4.1	Absence à l'Assemblée des délégués	100.00
-------	------------------------------------	--------

Chapitre 3 - Indemnités

Article 3.1 - Tarifs

3.1.1	Indemnité de déplacement dans le canton	Selon tablelle
3.1.2	Tarif kilométrique	0.60 /km
3.1.3	CFF	Billet 2 ^{ème} classe
3.1.4	Repas	20.00
3.1.5	Nuitée	Frais effectifs avec justificatif

Article 3.2 - Swiss Volley (uniquement pour les personnes mandatées)

3.2.1	Séance	Déplacement, Dîner (si justifié)
3.2.2	Assemblée des délégués	Déplacement - carte de fête - nuitée

Article 3.3 - SVRN (pour les membres du CC et des commissions)

3.3.1	Séances CC	Déplacement + 40.00
3.3.2	Table ronde	Déplacement + 40.00
3.3.3	Assemblée des délégués	Déplacement + 40.00
3.3.4	Représentation, délégation	Déplacement
3.3.5	Secrétariat.	Selon contrat
3.3.6	Note de frais gestion (selon CC)	400.00

Article 3.4 – Indemnités de cours

3.4.1	Chef de cours par jour	Déplacement + 200.00
3.4.2	Chef de cours par demi-jour/soirée	Déplacement + 100.00
3.4.3	Assistant de cours par jour	Déplacement + 100.00
3.4.4	Assistant de cours par demi-jour/soirée	Déplacement + 50.00

Article 3.6 - Arbitrage

3.6.1	Indemnité de déplacement	Selon tablette SVRN
3.6.2	Indemnité d'arbitrage LNA, LNB, 1LN	Selon Art.7 du RI Swiss Volley
3.6.3	Indemnité d'arbitrage pour les ligues régionales (pécule)	60.00
3.6.4	Indemnité d'arbitrage par tournoi (arbitre)	Maximum 120.00
3.6.4	Indemnité d'arbitrage par tournoi (responsable des arbitres)	Maximum 150.00
3.6.5	Indemnité d'inspection de match	1x le pécule

Article 3.7 - Indemnités clubs

3.7.1	Pour l'organisation d'un tournoi CHR catégorie M15-M16 et/ou volley jeunesse*	200.00
3.7.2	Pour l'organisation des finales de la coupe neuchâteloise y compris les frais d'arbitrage*	500.00
3.7.3	Pour l'organisation d'une finale de championnat suisse (max.2 catégories) *	300.00
3.7.4	Pour l'organisation d'un match international*	500.00
3.7.5	Pour la participation au championnat suisse juniors, par saison et par catégorie*.	200.00

* Sur demande écrite dûment justifiée, avant le 25 mai

Chapitre 4 - Indemnités

Article 3.1 - Tarifs

3.1.1	Indemnité de déplacement dans le canton	Selon tablette
3.1.2	Tarif kilométrique	0.60 /km
3.1.3	CFF	Billet 2 ^{ème} classe
3.1.4	Repas	20.00
3.1.5	Nuitée	Frais effectifs avec justificatif

Article 3.2 - Swiss Volley (uniquement pour les personnes mandatées)

3.2.1	Séance	Déplacement, Dîner (si justifié)
3.2.2	Assemblée des délégués	Déplacement - carte de fête - nuitée

Article 3.3 - SVRN (pour les membres du CC et des commissions)

3.3.1	Séances CC	Déplacement + 40.00
3.3.2	Table ronde	Déplacement + 40.00
3.3.3	Assemblée des délégués	Déplacement + 40.00
3.3.4	Représentation, délégation	Déplacement
3.3.5	Secrétariat.	Selon contrat
3.3.6	Note de frais gestion (selon CC)	400.00

Le président
Laurent WENKER

Le responsable des finances
Marc-André WUILLEMIN